EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210312-DEL032021-DE

Séance du 12 mars 2021

N° 03/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5mars, s'est réuni à huis clos , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme DETOURBET Marie Charlotte; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie ; Mme SOLINAS Brigitte

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. MOREAU Régis donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
Mme VILLEMAINE Véronique donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme RULENCE Dorothée

OBJET

CONSULTATION DES ENTREPRISES : TRAVAUX LOCAL TOURISME

VU de l'article 142 de la loi « ASAP » du 07/12/2020 dans lequel il est possible jusqu'au 31/12/2022 de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 100 000 € HT à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas la valeur totale estimée de tous les lots.

VU la délibération n°2/2021 prise ce jour présentant au conseil municipal une estimation des travaux envisagés au DIOCESE rue de la poste pour aménager un local tourisme dans la cour pour un montant estimé de 99 500 € HT,

Après consultations auprès de plusieurs entreprises (13 dossiers ont été envoyés aux entreprises dont 5 chez des artisans locaux – 8 entreprises ont répondues dont 1 localement), M. le Maire a présenté les devis à la commission des travaux réunie le 2 mars 2021 et fait part au conseil municipal les entreprises retenues aux différents lots.

Le montant total des travaux s'élève à 98 175.64 € € HT soit inférieur au montant estimé

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** les devis présentés et les options éventuelles pour les travaux du local de tourisme
- **DIT** que les travaux seront engagés sous réserves de l'obtention des subventions demandés
- **DIT** que les travaux seront inscrits au budget primitif 2021 pour un montant de 99 500 € HT ainsi que les subventions estimées

Ainsi fait et délibéré le 12/03/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)